

Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie

KIGALI

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie

KIGALI

Monsieur le Ministre du Plan

KIGALI

Monsieur le Secrétaire Général au Ministère
des Travaux Publics et de l'Energie

KIGALI

Monsieur le Directeur Général de l'Inspection
et Contrôle du Plan au Ministère du Plan

KIGALI

Monsieur le Directeur Général des Ponts
et des Chaussées

KIGALI

Monsieur NDERAKAMONDO Gabriel,
Fonctionnaire-Dirigeant des travaux de
Signalisation de la route Kigali-Butare-
Akanyaru et de ceux de réparation du
tronçon de route asphaltée Butare-Akanyaru
c/o Ministère des Travaux Publics et de
l'Energie

KIGALI

Bureau d'Etudes Rhein Ruhr
c/o Ministère des Travaux Publics
et de l'Energie

KIGALI

Entreprise COLAS
B.P. 401 KIGALI

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe
le procès-verbal de la réception provisoire des travaux de signali-
sation de la route Kigali-Butare-Akanyaru et de ceux de réparation du
tronçon de route asphaltée Butare-Akanyaru.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Président du Conseil
des Adjudications,
NDAGIJIMANA Célestin.

Copie pour information à :

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Planification
A traiter par
Date entrée: 15-03-84
No Classement: 5366/0709.

PROCES-VERBAL DE LA RECEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE SIGNALISATION
DE LA ROUTE KIGALI-BUTARE-AKANYARU ET DE CEUX DE REPARATION DU TRONÇON
DE ROUTE ASPHALTE BUTARE-AKANYARU.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre, le quatrième jour du mois de février, la Commission de Réception de la République Rwandaise s'est rendue sur les lieux en vue de procéder à la réception provisoire des travaux de signalisation de la route Kigali-Butare-Akanyaru et de ceux de réparation du tronçon de route asphalté Butare-Akanyaru réalisés par la société "COLAS".

Etai^{ent} présents à cette réception :

Pour le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie:

- MM - NIYONTEGEREJE Samson, Chef de Division, représentant le Secrétaire Général audit Ministère et Président de la présente commission.
- NDERAKAMONDO Gabriël, Fonctionnaire-Dirigeant des travaux à réceptionner.

Pour le Ministère des Finances et de l'Economie:

- M. - UWIMANA Révocat: Attaché à la Division "Marchés Publics" représentant le Secrétaire Permanent du Conseil des Adjudications retenu.

Pour le Ministère du Plan :

- M. - MASABARAKIZA Siméon, Fonctionnaire représentant le Directeur Général de l'Inspection et Contrôle du Plan audit Ministère.

Pour le Bureau d'Etudes Rhein Ruhr:

- M. - RANGHELLA GIUSEPPE, Mission de Contrôle

Pour l'Entreprise COLAS, attributaire du présent marché:

- Monteil Christian, Responsable Administratif.

Au cours de la visite des lieux, il a été noté les observations suivantes:

- Les bornes kilométriques telles que conçues ne sont pas bien visibles et leurs chiffres sont mal dressés.
- L'usure de la signalisation horizontale pour certains endroits est prononcée ^{pas nécessairement} surtout dans les virages et ⁿⁱ là où il y a une grande circulation.
- Marquer les bandes d'arrêt là où elles n'existent pas.
- Respecter l'espacement entre les traits de la signalisation horizontale et ordonner les traits suivant l'axe de la route.

- Revoir tous les panneaux par exemple à la borne 150, 145, 142 + 500 etc.. dépourvus de fixation. Cette remarque concerne essentiellement le tronçon Butare - Akanyaru. Redresser aussi les panneaux mal posés.
- Fournir et mettre en place tous les panneaux et bornes kilométriques qui manquent. Le Fonctionnaire-Dirigeant est invité à vérifier dans le contrat pour voir si les éléments abîmés ou volés sont à charge de l'entreprise ou si c'est à charge de l'Administration. Par exemple les bornes abîmés aux n° 75, 79, 120, 123, 127, 142, 146, 157 etc....
- La commission a émis une réserve spéciale sur la visibilité des 66 balises existantes, sur 73 prévues dans le contrat.
- Marquer la ligne discontinue aux divers embranchements de toute la route et non la ligne continue.

Remarques particulières:

I. REPARATION DU TRONÇON BUTARE-AKANYARU:

- Reprise sur la chaussée au pont Akanyaru à la rive droite au PK 152 + 950
- Il est constaté des affaissements de la chaussée aux PK'S suivants, 128 + 300 (côté droit), 150 + 100 - 150 + 135, 149 - 150 et à la borne 154.
- Remédier aux flaches ou anomalies aux PK'S suivants :
 - 150 + 800 (côté droit environ 50 m)
 - 125 + 900 (environ 1 m²)
 - 128 + 300 (environ 1 m²)
 - 139 + 600
- Il est constaté qu'au PK 149-150 le filet d'eau a été détruit par les camions.
- Exécuter les descentes d'eau au PK'S 139 + 900 et 126 + 150.
- L'entreprise est invitée à faire le nettoyage de la route au tronçon réparé, avant la réception définitive.

II. SIGNALISATION :


- Les PK'S ne correspondent aux bornes kilométriques, il y a un décalage d'environ 3 km de Kigali Rond point à Nyabugogo.
- Uniformiser la largeur de la bande de marquage au PK'S 150 + 150 - 147 + 500.
- Tracer une ligne continue du Parking aux PK'S 0, 2, 5, 7, au borne 149 et aux autres endroits non marqués.

Pour la partie "Réparation", le Fonctionnaire-Dirigeant est invité à vérifier dans "les attachements" s'il s'agit des endroits à purger dans la chaussée ou à faire du revêtement en bitume. Il est demandé de délimiter les responsabilités de l'entreprise.

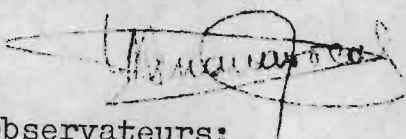
Après l'inspection des lieux, la commission a chargé le Fonctionnaire-Dirigeant et le représentant du Ministère du Plan de retourner sur place après 1 mois et demi pour constater la levée des remarques susmentionnées et ce premier en avisera le Président du Conseil des Adjudications pour lui permettre d'acter la présente réception en faveur de l'entreprise COLAS en toute connaissance de cause.

Ainsi fait sur les lieux le jour, mois et an que ci-dessus.

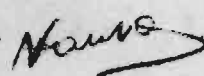
Les Membres :

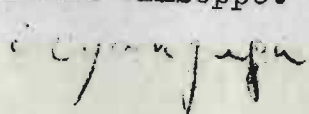
MM.- NIYONTEGEREJE Samson 

- MASABARAKIZA Siméon 

- UWIMANA Révoocat. 

Les observateurs:

MM.- NDERAKAMONDO Gabriël 

- RANGHELLA Ginseppe. 

le Fonctionnaire -
dirigeant
